

« REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORTSPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DELAFORME»

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » exerce le métier adossé aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur. Plusieurs types d'emploi sont occupés :

- . conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs;
- . conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel;
- . présentateur en fitness;
- . responsable d'équipe d'animation.

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness, franchises ou structures indépendantes. Il se trouve également en nombre plus réduit dans le secteur associatif au sein d'associations sportives unisport ou omnisports. Depuis 2009, l'exercice du métier en auto-entreprise est en développement (source enquête CREPS Dijon). Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs.

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » réalise l'encadrement autonome en toute sécurité des pratiques individuelles telle que le cardio-training, la musculation, associées à l'activité professionnelle de coaching, et l'animation de cours collectifs à dominante « aérobie » tels que le Step, le Low Impact Aérobie ou les cours à concept (Les Mills, Pilates, Zumba, ...). Les évolutions de la pratique des activités de la forme et la diversification des publics tendent vers une prise en compte particulière de la pratique « santé » et/ou un encadrement sous formes individualisées ou en petits groupes (en club, à domicile ou en plein air, crossfit, running, urban training).

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrivent les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport. Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe III du présent arrêté.	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
Participation au fonctionnement de la structure des activités de la forme - Accueil, information et les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs. - Participation aux actions de communication et de promotion de l'activité des activités de la forme en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur.	C1.1-Communiquer dans la situation d'évaluation professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs. C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics	Une seule modalité certificative professionnelle adaptée d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2. La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure pédagogique.	Le candidat : - Adapte sa communication aux différents publics afin de favoriser l'intégration de tous les publics concernés - Produit des écrits adaptés aux caractéristiques et besoins des publics concernés - Promeut les projets et actions de la structure en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique des publics impliqués. - Repère les attentes et les besoins des différents publics pour

<p>- Promotion des activités de dans leurs environnements la forme avec le dans une démarche développement des d'éducation à la nouvelles pratiques, en citoyenneté en favorisant la relation avec les collectivités dimension collective et locales, le monde scolaire et l'intégration de tous. les entreprises, et selon des modalités adaptées aux caractéristiques et besoins de chacun.</p> <p>- Participation et à la planification des activités et veille quant à leur déclinaison opérationnelle dans un label de démarche citoyenne avec un souci de préservation des ressources.</p> <p>- Participation à l'organisation des activités de la structure en prenant en compte les caractéristiques différents publics notamment ceux en situation de handicap.</p> <p>Contributive active en compte le développement durable</p> <p>Entretien du matériel pédagogique et préservation des installations</p>	<p>C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure en tenant compte des particularités de publics impliqués.</p>	<p>d'une soutenance orale suivie - Choix d'un entretien.</p>	<p>favoriser l'intégration de tous.</p> <p>Choisit les démarches adaptées en fonction des singularités des publics.</p> <p>- Garantit l'intégrité physique et morale des publics</p> <p>- Se situe dans la structure</p> <p>- Situe la structure dans les différents types d'environnement</p> <p>- Participe à la vie de la structure en veillant à respecter l'intégration de tous.</p>
---	--	--	---

UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités de la forme</p> <p>- Proposition d'un projet d'animation en prenant en compte des caractéristiques du contexte de son intervention afin de l'inscrire dans le cadre des politiques publiques et/ou fédérales.</p> <p>- Proposition d'activités s'inscrivant dans le programme de la structure en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics.</p> <p>- Participation à la conduite d'actions de sensibilisation et d'animation en activités de la forme visant à une meilleure prise en compte des bienfaits de l'activité sportive dans une perspective de maintien ou d'amélioration de la santé</p>	<p>C2.1-Concevoir un projet moyen : d'animation en tenant compte des particularités des publics impliqués.</p> <p>C2.2-Conduire un projet d'animation dans une perspective éducative et intégrative.</p>	<p>Une seule modalité certificative - permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée</p> <p>- de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure pédagogique.</p> <p>-d'une soutenance orale suivie d'un entretien.</p>	<p>Le candidat :</p> <p>Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli dans une perspective éducative et intégrative.</p> <p>- Définit les objectifs et les modalités d'évaluation en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun</p> <p>- Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les singularités des publics impliqués</p> <p>- Planifie les étapes de réalisation</p> <p>- Anime une équipe dans le cadre du projet</p>
--	--	---	---

<p>en lien avec les spécificités des publics encadrés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'organisation du travail et à l'animation de réunions - Participation à la programmation et à la planification des activités de la forme - Définition des objectifs, des moyens et méthodes à mettre en œuvre pour réaliser son projet d'animation dans des conditions optimales de sécurité en prenant en compte les caractéristiques différentes des publics notamment ceux en situation de handicap. - Participation à l'élaboration du budget d'un projet d'animation - Participation au suivi logistique et administratif de son action. - Réalisation de bilans et propositions de perspectives futures de son action 	<p>C2.3-Evaluer un projet d'animation.</p>		<p>en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procède aux régulations nécessaires afin de favoriser l'intégration de tous - Utilise les outils d'évaluation adaptés en lien avec les singularités des publics. - Produit un bilan - Identifie des perspectives d'évolution.
--	--	--	---

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES DE LA FORME

<p>Conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte, d'animation sportive ou d'apprentissage des activités de la forme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de progressions ou de programmes dans les activités de la forme en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants. - Proposition de situations pédagogiques, collectives et individualisées, dans le champ des activités de la forme, adaptées aux caractéristiques des publics encadrés - Contribution à l'acquisition des principes fondamentaux et du placement corporel 	<p>C3.1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychique de tous les pratiquants.</p> <p>C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme à partir des</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de la production d'un document les modalités comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un support d'activité « cours collectifs » composé de des trois cycles d'animation de trois séances ; - un support d'activité « haltérophilie, musculation » composé de deux cycles d'animation de six séances ; <p>2) une mise situation professionnelle composée d'une des conduites de séance d'animation - Programme issue d'un des cycles susmentionnés, suivie d'un entretien portant sur la conduite de séance et le dossier dont elle est issue.</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixe les objectifs de la séance ou du cycle et d'organisation en lien avec caractéristiques des publics encadrés - Prend en compte les caractéristiques du public, notamment en situation de handicap dans la préparation de la séance ou du cycle - Organise le cycle ou la séance en prenant en compte les singularités des pratiquants - Programme une séance ou un cycle en fonction des objectifs fixés en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives
---	---	--	--

<p>sécuritaire dans la pratique des activités de la forme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de situations d'apprentissage progressives et adaptées aux singularités des différents publics et favorisant l'interaction avec les pratiquants - Evaluation de séances et de cycles ou programmes en regard des objectifs définis et des caractéristiques singulières des différents publics 	<p>particularités des publics impliqués.</p> <p>C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques spécifiques et des besoins de chacun.</p>		<p>et psychique des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle ainsi qu'aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés - Adapte son action pédagogique singularités des publics encadrés - Construit et utilise des outils d'évaluation adaptés -Evalue son action -Evalue la progression des pratiquants en prenant en compte leurs singularités.
--	--	--	---

UC 4A – MOBILISER LES TECHNIQUES DE L'OPTION « COURS COLLECTIFS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>Encadrement de cours collectifs en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances d'animation ou d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes pratiques dans le respect des règles et en tenant compte des spécificités des publics - Proposition d'objectifs adaptés aux caractéristiques des publics encadrés - Veille aux conditions de sécurité particulières de la pratique de cours collectifs et à la bonne utilisation du matériel et des équipements de préservation de l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité - Veille aux conditions de placement corporel sécuritaire dans la pratique de cours collectifs - Vérification et aménagement de l'espace et du matériel de pratique pour prendre en compte les 	<p>C4A.1- Conduire une séance ou un cycle en 1) une démonstration technique utilisant les techniques de l'option « cours collectifs » en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4A.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option « cours collectifs » afin que chaque sportif évolue en sécurité</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de</p> <p>démonstration technique en cours collectif composée de aux trois séquences</p> <p>2.a) « support activité « cours collectifs » : une conduite de séance d'apprentissage en cours collectifs suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires</p> <p>2.b) « support activité « haltérophilie, musculation » : une conduite de séance d'apprentissage d'haltérophilie, musculation composée de trois techniques comprenant deux activités différentes suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les techniques de l'option « cours collectifs » appliquées caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants - Maîtrise les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option « cours collectifs » adaptées aux particularités des pratiquants - Utilise les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive - Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques et usages de la discipline de l'option « cours collectifs » en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés
--	---	---	---

<p>conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille aux évolutions réglementaires concernant les pratiques - Veille au comportement des pratiquants dans et en dehors l'espace de pratique en prenant en compte leurs caractéristiques singulières - Contribution à la construction de la citoyenneté - Contribution à la lutte contre les addictions, la violence, les incivilités, en identifiant et signalant, le cas échéant, les comportements à risques 	<p>C4A.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique en cours collectifs en veillant à respecter l'intégration de tous - Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques - Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité - Aménage la zone de de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants - Veille à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique de l'évolution - Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)
--	--	--	--

UC 4B – MOBILISER LES TECHNIQUES DE L'OPTION « HALTÉROPHILIE, MUSCULATION » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

<p>En haltérophilie, musculation en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances techniques</p> <p>d'animation ou d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation aux différentes pratiques dans le respect des règles et en tenant compte des spécificités des publics - proposition de programmes individualisés caractéristiques des publics encadrés - Veille aux conditions de sécurité particulière de la pratique 	<p>C4B.1- Conduire une séance en cycle en utilisant les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>C4B.2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option « haltérophilie, musculation » afin que</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une démonstration technique en haltérophilie, musculation composée de trois mouvements - une conduite de séance d'entraînement en haltérophilie, musculation composée de deux séquences suivie d'un entretien portant sur son analyse technique et les aspects sécuritaires 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise les techniques de l'option « haltérophilie, musculation » appliquées aux caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants - Maîtrise les gestes techniques dont les aides et parades et les conduites professionnelles de l'option « haltérophilie, musculation » adaptées aux particularités des pratiquants - Utilise les gestes techniques appropriés
--	---	--	--

<p>l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leur singularité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille aux conditions de placement corporel sécuritaire dans la pratique de l'haltérophilie, musculation - Veille à aménager les espaces et le matériel de pratique pour prendre en compte les conditions d'accueil et de sécurité en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants. - Veille aux évolutions règlementaires concernant les pratiques - Veille au comportement des pratiquants dans et en dehors l'espace de pratique en prenant en compte leurs caractéristiques singulières - Contribution à la construction de la citoyenneté - Contribution à la lutte contre les addictions, la violence, les incivilités, en identifiant et signalant, le cas échéant, les comportements à risques 	<p>chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C4B.3- Garantir des conditions de pratique en sécurité tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité</p>		<p>dans un objectif d'apprentissage et dans une logique inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise et fait appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation en choisissant les moyens adaptés aux singularités des publics encadrés - Maîtrise et fait appliquer le cadre de la pratique fédérale en haltérophilie, musculation en veillant à respecter l'intégration de tous - Sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques - Utilise le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité - Aménage la zone de de pratique ou d'évolution en veillant à l'intégration de tous les pratiquants - Veille à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique de l'évolution - Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)
--	---	--	--

ANNEXE IV

« TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF) ET DES EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMS) AINSI QUE DES ÉQUIVALENCES D'UNITÉS CAPITALISABLES (UC) AVEC LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ "ÉDUCATEUR SPORTIF", MENTION "ACTIVITÉS DE LA FORME »

«

		Dispense des TEP à l'entrée en formation	Dispense des EPMS	UC 1	UC 2	UC3 mention « activités de la forme »	UC4A) option « cours collectifs »	UC4B) option « haltérophilie, musculation »
1	Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X option « haltérophilie, musculation »	X					
2	Sportif de haut niveau en force athlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X option « haltérophilie, musculation »						
3	BP AGFF (*) mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	X option « cours collectifs »	X	X	X			

4	BP AGFF (*) mention C « forme en cours collectifs »	X option « cours collectifs »	X	X	X	X	X	
5	BP AGFF (*) mention D « haltère, musculature et forme sur plateau »	X option« haltérophilie, musculature »	X	X	X	X		X
7	UC5 + UC6 + UC8 du BPJEPS AGFF (*) mention C					X		
8	UC5 + UC6 + UC8 du BPJEPS AGFF (*) mention D					X		
9	UC5 + UC6 + UC9 du BPJEPS AGFF (*) mention C					X		
10	UC5 + UC6 + UC9 du BPJEPS AGFF (*) mention D					X		
11	UC5 + UC8 + UC9 du BPJEPS AGFF (*) mention C						X	

12	UC6 + UC8 + UC9 du BPJEPS AGFF (* mention C							X	
13	UC5 + UC8 + UC9 du BPJEPS AGFF (* mention D								X
14	UC6 + UC8 + UC9 du BPJEPS AGFF (* mention D								X
15	BEES des métiers de la forme	X quelque soit l'option	X	X	X	X	X	X	X
16	BEES expression gymnique et des disciplines associées	X option cours collectifs	X	X	X	X	X	X	
17	BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme	X option haltérophilie, muscultation	X	X	X	X			X
18	BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, muscultation, éducative, sportive et d'entretien	X option haltérophilie, muscultation	X	X	X	X			X

25	Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF (*)	X uniquement pour l'option « cours collectifs »						
26	Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC (*)	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
27	Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC (*) ou la FFHM (*) jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
28	Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						
29	Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC (*) ou la FFHM (*) jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »						X

30	Brevet fédéral 2 moniteur FFHM (*) ou « coach haltero » à partir du 19 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »							X
31	Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC (*) ou par la FFHM (*) jusqu'au 18 janvier 2018	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »							X
32	Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018F (*)	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »							X
33	Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce (*)	X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation »							
34	Brevet fédéral « coach musculation fonctionnelle » délivrée par la FFHM (*)	X(1) option « haltérophilie, musculation »					X		

«TEP : test d'exigence préalable.

«EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

«UC : unité capitalisable.

«(*) BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité " activité gymniques de la forme et de la force " .

-
- « (*) BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.
 - « (*) CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle " animateur de loisirs sportifs ".
 - « (*) FFG : Fédération française de gymnastique.
 - « (*) UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique.
 - « (*) FSCF : Fédération sportive et culturelle de France.
 - « (*) FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme.
 - « (*) FFHM : Fédération française d'haltérophilie et musculation.
 - « (*) FFForce : Fédération française de force athlétique. »
-